



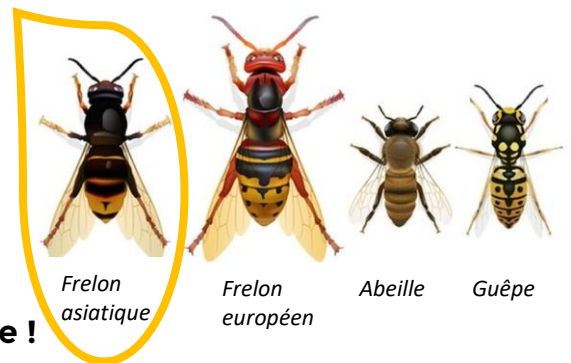
LE FRELON ASIATIQUE

Depuis leur apparition sur le territoire normand (2004), les frelons asiatiques ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles et sont une source potentielle de danger (piqûres) pour

les personnes habitant à proximité des nids. Par ailleurs, le nombre de nids découvert chaque année s'accroît très rapidement, en 2018, plus de 40 nids ont été détruits dans la région d'Yvetot.

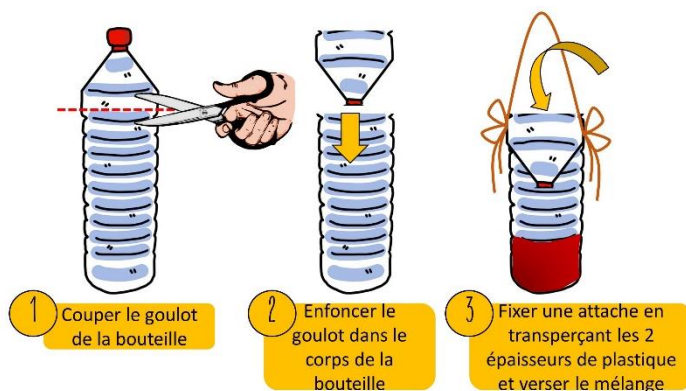
Comment le reconnaître ?

Il est plus **petit** que notre frelon européen (1,5 à 2,5 cm), ses **pattes sont jaunes** et son **thorax brun/noir**.



Le piégeage de printemps, l'action la plus efficace !

Pour éviter leur prolifération, il faut piéger les fondatrices de frelons asiatiques du 1^{er} février au 1^{er} mai. En effet, **une fondatrice en moins sera un nid en moins**.



Recette du mélange d'appât :

- 1/3 de bière
- 1/3 de vin blanc
- 1/3 de sirop (cassis, grenadine...)

Pour info : l'alcool attire les frelons, mais pas les abeilles !

Nous vous conseillons de suspendre ce piège.



Que faire si vous découvrez un nid de Frelons Asiatiques ?

- Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même
- Vous devez obligatoirement signaler la présence du nid à la plate-forme téléphonique **02.77.64.57.76** gérée par la FREDON* et le GDMA** qui vous orientera vers un spécialiste agréé qui viendra détruire le nid. Le coût de la prestation sera à votre charge, sauf si votre commune propose une aide financière.
- L'appel aux pompiers est réservé aux cas de dangers avérés pour la population.

* Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

** Groupement de Défense contre les Maladies des Animaux